

L'Assistant de Soins en Gériatrie – ASG

La fonction d'ASG consiste en une assistance dans les actes de la vie quotidienne des personnes fragilisées par la maladie d'Alzheimer et de leur entourage. Les activités réalisées visent à la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes.

Dans ce cadre, l'ASG contribue à l'évaluation des besoins, à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien de personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou de troubles du comportement, et de leurs aidants. Il contribue ainsi à restaurer ou préserver leur autonomie et à maintenir ou restaurer l'image d'eux-mêmes.

Qui peut accéder à cette fonction ?

Les aides-soignants et les aides –médico-psychologiques (AMP) en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées et exerçant soit :

- Au domicile de personnes au sein d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- En établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) notamment dans les unités spécifiques (Unité protégée UP, Cantou, Pôle d'activité et de soin adapté PASA, accueil de jour.
- A l'hôpital dans les services de soins de suite et réadaptation (SSR) ou dans des unités cognitivo-comportementales et les unités de soins de longue durée (USLD).